

CONDUCTEUR/CONDUCTRICE D'AUTOBUS/AUTOCAR



CONDUCTEUR/CONDUCTRICE D'AUTOBUS/AUTOCAR

Définition en termes de description des productions et des services attendus

- Le conducteur/la conductrice d'autobus/autocar conduit un véhicule destiné au transport de personnes dont la capacité est de minimum 8 places en plus du chauffeur. Il/Elle réalise le transport routier de passagers d'un point à un autre, au niveau urbain, interurbain, régional, national ou international, en respectant la réglementation routière et en assurant la sécurité de tous ainsi que le confort de ses passagers. Le conducteur/la conductrice d'autobus/autocar renseigne les passagers et peut être amené(e) à vendre, à contrôler les titres de transport. Il/Elle gère également tous les documents liés au transport.

Lieux d'exercice du métier

- En extérieur, sur la route

Conditions d'exercice du métier

Conditions matérielles

Horaires de travail :

- La profession de conducteur/conductrice d'autobus/autocar s'exerce en horaire variable, le week-end et les jours fériés. Les horaires sont généralement connus à l'avance et les services peuvent être coupés.

Conditions de travail :

- Le conducteur/la conductrice d'autobus/autocar exerce son travail sur la route, subissant les aléas de la circulation et devant s'adapter aux conditions climatiques. Ce métier nécessite une capacité à gérer son stress, une attention constante et la connaissance de ses limites physiques et attentionnelles. Le travail implique la

station assise pour de longues durées et la manipulation de charges (valises, rampes d'accès, élévateurs, etc.) dans des lieux étroits.

Contexte relationnel et/ou psychologique:

- Le conducteur/la conductrice d'autobus/autocar s'exerce en général seul mais dans une relation d'équipe avec des travailleurs exerçant le même métier ou des métiers d'appui logistique comme la maintenance ou le dispatching. Le conducteur/la conductrice d'autobus/autocar doit pouvoir garder son calme dans toutes situations et avoir les réactions adéquates telles qu'une communication non-violente, la bienséance... Une bonne faculté de communication et d'adaptation est également requise.



Pour plus d'informations sur nos métiers,
visitez le site www.sfmq.cfwb.be